

# PÉTARDS = DANGER



Tous les ans, des accidents dus à l'utilisation de pétards font les faits divers dans les médias. Depuis quelques jours, de plus en plus de pétards sont explosés dans le quartier et également au Collège, à ses abords et aux abords des écoles. Nous tenons à vous rappeler la législation et vous sensibiliser sur les dangers qu'encourent nos enfants.

## 1- La sensibilisation générale, unique moyen de lutter durablement contre le danger des pétards

### Pourquoi sensibiliser ?

#### Une question de société

En sensibilisant les jeunes aux risques liés à l'utilisation des pétards, et ainsi mettant en évidence ces enjeux au niveau de la santé, de l'intégrité physique des personnes, nous agissons dans un souci d'information. Il s'agit de conduire à une conscience collective concernant les risques et dangers ; Rappelons le, les accidents : « ça n'arrive pas qu'aux autres ! »

#### Les jeunes, principales victimes

D'après des études récentes du système européen de surveillance des accidents, les incidents dus aux pétards touchent essentiellement les jeunes entre 10 et 14 ans et en particulier les garçons.

#### Les enfants ignorent les risques encourus

En somme, les accidents dus aux pétards sont nombreux et l'unique moyen d'y remédier demeure la sensibilisation. En tant qu'éducateurs ou en tant que parents, nous nous devons de mettre en garde nos enfants contre le danger que présente l'utilisation des produits pyrotechniques tels que les pétards et les feux d'artifices et leur manipulation.



### Sensibiliser aussi les parents : Protégeons nos enfants



Trop de personnes, notamment de parents, semblent ne pas mesurer le danger que présentent ces produits. Il est regrettable de constater que certains enfants, au vu et au su de leurs parents, utilisent ces explosifs comme divertissement. Ils jettent ces engins explosifs sans précaution, mettant leur vie, celle de leur entourage ou de leurs camarades en danger. Ces produits dangereux sont lancés sur les véhicules et les passants, semant la panique et provoquant des accidents aux conséquences irréversibles.

Les parents doivent être vigilants et empêcher leurs enfants d'acheter ces produits pourtant interdits à la vente. Les parents sont également interpellés pour surveiller leurs enfants et leur interdire de manipuler ces « explosifs ». Les enfants ne doivent pas avoir accès à ces artifices. Les adultes doivent ranger les stocks d'artifices, hors de portée des enfants.

## 2- Les pétards de toutes sortes

Les pétards font partie des produits pyrotechniques et **sont vendus aujourd'hui sous différentes formes.**

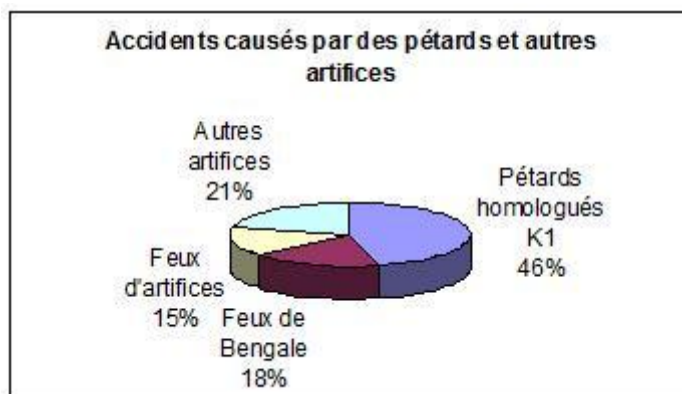
**Définition** : Des produits pyrotechniques sont des articles contenant des substances ou un mélange explosif de substances conçues pour produire de la chaleur, de la lumière, des sons, des gaz, de la fumée ou une combinaison de ces effets.

Ces produits sont classés selon leur dangerosité en 4 catégories :

- **Les K1** : Ces pétards généralement de taille plutôt petite, sont tout de même extrêmement dangereux. Mal utilisés, ils représentent près de *46% des accidents* liés à des artifices !
- **Les feux de Bengale** (brûlures) : *18% des accidents*
- **Les fusées** (feux d'artifices) : *15% des accidents*
- **Les autres artifices** (cierges magiques, fontaines, chandelles romaines, pétards de fabrication illégale) : *21% des accidents*



D'ailleurs, des appellations, qui donnent une idée sur leur degré de dangerosité, ont été données à ces engins explosifs: chitana (diabliesse), double- bombe.... de quoi donner froid dans le dos



## 3- Les risques



Chaque année, des incidents tragiques causés par l'utilisation de produits pyrotechniques se produisent. Ces derniers sont responsables d'incendies, de pollution sonore causée par la déflagration des pétards, de détérioration de l'ouïe et de brûlures graves.

Ainsi, les spécialistes de la chirurgie de la main et des yeux voient arriver de trop nombreuses victimes de ces engins qui peuvent causer des dommages irréversibles s'ils sont mal utilisés ou fabriqués artisanalement.

Les services d'urgence reçoivent des victimes brûlées ou blessées à la main ou au visage. Parfois grièvement... C'est à tel point que certains pétards peuvent entraîner des séquelles irréversibles au niveau de l'ouïe, voire des handicaps corporels sévères.

## L'ouïe

La nuisance de ces produits est avant tout sonore en raison de la puissance des déflagrations. Les explosions peuvent causer des lésions auditives parfois irréversibles, surdité partielle ou totale ou acouphènes (65% des acouphènes sont causées par des explosions de pétards ou d'artifices) lorsque les pétards explosent à proximité ou dans des lieux clos.

Selon une étude réalisée par la Fondation *Hear the World*, certains **pétards** vendus aux mineurs atteignent des niveaux sonores inacceptables. Près de 130 décibels, alors que le seuil de douleur est en moyenne, de 120 décibels pour l'oreille humaine. « *Les excès de décibels des pétards peuvent entraîner des lésions auditives durables, des acouphènes, voire un traumatisme sonore* », précisent les responsables de la Fondation.

## La main



L'explosion d'un pétard dans la main peut entraîner la perte de doigts.

Le constat, au niveau de la chirurgie de la main est effrayant, «sachant que 80 % des traumatismes sont graves et touchent principalement une population jeune, avec les répercussions physiques et psychologiques particulièrement invalidantes» reprend un chirurgien de la main.

## L'œil

La projection dans l'œil risque d'entraîner la cécité.

les services d'ophtalmologie des Hôpitaux universitaires de Strasbourg ont pris en charge 88 personnes pour la seule nuit du 1er janvier dernier, dont 6 ont été hospitalisées. Le choc de l'explosion mais aussi les effets thermiques ont conduit à une cécité pour trois d'entre elles explique l'un des médecin coordinateur.

La petite Elena de neuf ans, qui, il y a deux ans a perdu un œil «lors d'une fête qui s'est transformée en cauchemar»,



## Le visage et la peau



## Les brûlures extrêmement graves



## Blessures et mutilations de toutes les parties du corps

Certains modèles de pétards sont assez puissants pour blesser ou mutiler toutes les parties du corps.... : **les pieds, les jambes, etc...**



## La santé

Les pétards peuvent provoquer des poussées d'hypertension artérielle et des problèmes cardiaques chez certaines personnes.

## Les incendies

Les retombées incandescentes peuvent ainsi être à l'origine d'incendies.

## 4- La réglementation, la loi

**Par arrêté préfectoral, il est interdit d'utiliser des pétards sur la voie publique.**

«**Véritable problème de santé publique**», l'utilisation abusive de pétards, et d'engins de gros calibre en particulier, a conduit le préfet à prendre des mesures drastiques d'interdiction de vente de certaines catégories de pétards et de fusées, qui, il est vrai, s'apparentent à des armes pour certains...

## Des actes punis par la loi

Toute blessure, même involontaire, d'une autre personne est une infraction pénale qui donne lieu à des peines d'amende ou d'emprisonnement.





**NON AUX PÉTARDS - STOP - C'EST TROP DANGEREUX !**



Les jeunes étant particulièrement victimes d'une mauvaise utilisation de ces engins, une **plaque d'information** a été diffusée très largement dans les établissements scolaires du Bas-Rhin

[http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/medias/fichiers/Depliant\\_petards.pdf](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/medias/fichiers/Depliant_petards.pdf)

**Vidéo de sensibilisation (Ville de Strasbourg)**

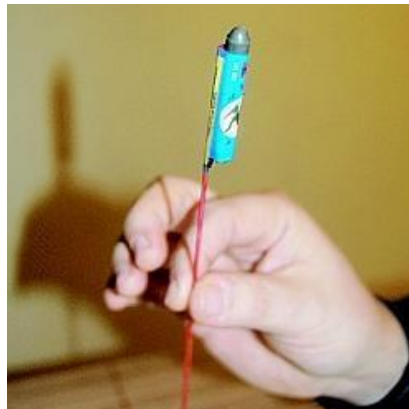
<http://dai.ly/vlfUJt>

## Faits Divers

### TETEGHEM Touché à l'oreille par un pétard-fusée, un enfant de 10 ans opéré d'urgence à Lille

#### Un pétard qui risque de faire encore du bruit

mercredi 23.02.2011, 14:00



*L'un des pétards fusées achetés par les enfants.*

Passée l'angoisse, les parents du jeune Antoine Touchard, 10 ans, n'en resteront pas là. Le 30 janvier, leur fils était atteint à l'oreille par le tir d'un pétard fusée. Sur la sellette, le CHD, qui est passé à côté du diagnostic et de la gravité des lésions

Ce devait être un beau dimanche pour Antoine Touchard, 10 ans.

L'après-midi du 30 janvier, certes frais mais ensoleillé, lui promettait de belles parties de plaisir avec ses petits voisins.

Une après-midi ponctuée qui plus est par la victoire tricolore au mondial de handball, le sport préféré d'Antoine, licencié à l'USDK comme le champion du monde Sébastien Bosquet.

Mais cela, Antoine ne le verra pas. La fatalité en a décidé autrement... Vers 14 heures, c'est l'accident.

Alors qu'Antoine et son ami Maxence, 8 ans, jouent avec des pétards fusées, un des feux d'artifice

éclate si près de l'oreille d'Antoine qu'il cause d'emblée de sérieux dommages. Sourd de l'oreille gauche, qui saigne abondamment et le tympan éclaté, Antoine alerte ses parents, Frédéric et Ingrid, qui le conduisent d'urgence au CHD.

L'enfant est accueilli par un interne qui prévient l'ORL de garde. Celui-ci classe le cas comme « pas inquiétant » et s'économise le déplacement.

Une mèche est posée pour soigner l'oreille blessée et Antoine et ses parents sont conviés à revenir consulter l'ORL le lendemain.

« Mais le lendemain, pas moyen d'obtenir un rendez-vous alors qu'on était venu la veille en urgence », relate Ingrid qui parvient néanmoins à faire examiner son fils. La mèche posée est tout simplement enlevée et un nouveau rendez vous est fixé. « J'ai dû demander s'il était normal de ne pas avoir d'antibiotiques... », se rappelle la maman. Ne constatant aucune amélioration et face à la souffrance de son fils, Ingrid, perplexe, décide de filer avec son mari vers la métropole lilloise et les urgences pédiatriques du CHR.

« Là, ils ne nous ont pas pris de haut », raconte Frédéric. Un scanner pour déterminer l'étendue des lésions et des antibiotiques sont cette fois prescrits. Favorisé par la pose de la mèche, un caillot de sang coagulé empêche dans un premier temps tout diagnostic.

#### A l'école avec un casque de protection

Le conduit auditif surinfecté doit impérativement être nettoyé. Et lorsque le diagnostic tombe enfin, il témoigne tout autant de la gravité des dommages que de la légèreté du CHD : tympan éclaté, osselets fracturés... Bref, l'intervention chirurgicale est inévitable. Antoine devra d'ailleurs en subir plusieurs dans un premier temps, le retrait d'un osselet, remplacé par une prothèse minuscule, et une greffe de tympan dans un second temps. En convalescence, le jeune garçon sera astreint à un certain nombre de précautions pour favoriser la prise des greffons : plus de sport, pas d'avion ni d'activités nautiques, pas de récréation à l'école quand il y retournera, etc. « C'est une forme de désocialisation », déplore la maman. « Antoine devra aller à l'école avec un casque de boxeur », poursuit Frédéric qui laisse transparaître son agacement vis à vis du CHD : « Quand même, ils ont vu la plaie quasiment immédiatement... ». Aux côtés des parents du jeune Antoine, le père du petit Maxence, vient se greffer à l'indignation de ses voisins.

Car de l'avis de tous, il est inconcevable que l'on ait pu vendre des pétards et fournir un briquet à de tout jeunes enfants. « Mon fils Maxence est allé acheter ces pétards. Il a 8 ans mais en paraît 6... » Et Frédéric de renchérir : « J'ai appris que le commerçant avait même fait crédit de quelques centimes pour le briquet parce que les enfants n'avaient pas assez sur eux ».

#### Des suites judiciaires ?

Moins d'un mois après les faits, Frédéric et Ingrid ont écrit au procureur de la République de Dunkerque pour lui signaler les faits et les conséquences.

Le Parquet a donné une suite favorable à la requête en ordonnant l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la qualification large de « blessures involontaires par absence de précaution ». A charge de la police de procéder aux investigations. « Les parents de l'enfant ont besoin d'obtenir des réponses à certaines de leurs questions. Ils ont raison de vouloir que cela ne se reproduise pas. Leur inquiétude et leur demande est fondée », a dit le procureur Philippe Muller.

Le CHD et le commerçant qui a vendu les pétards pourraient être inquiétés. D'autant que la vente et l'utilisation de pétards est purement et strictement interdite sur la commune de Tétèghem depuis le 19 septembre 2007. « C'est stipulé dans l'arrêté général - indique le maire Franck Dhersin - nous avons dû prendre cette précaution parce que des gens étaient venus se plaindre car il y avait beaucoup d'explosions de pétards dans la zone de loisirs, près du parc. » Depuis, la police municipale tétèghémoise a fait le tour des deux commerces proposant des pétards à la vente et veillé à ce que ceux-ci soient retirés. Il aura malheureusement fallu un accident pour que la dangerosité des pétards, même de 1re catégorie et censés ne représenter qu'un "risque minime" aux yeux du législateur soit mesurée.

La commune de Tétèghem devrait également confirmer au Parquet de Dunkerque par courrier la réglementation en vigueur sur son territoire. Quant à Antoine, un long parcours s'annonce sur le chemin de la guérison, semé de privations.